



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

H. Baptiste, G. Barles, J. Bartzen-Sprauer, C. Belzung, P. Boissé, M. Caravanier, S. Chevalier, A. Clément, F. Degan, E. Fouquereau, B. Haug, F. Lecaille, S. Lepeltier, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, S. Mougin, Ph. Roingeard, L. Séabra, S. Trapp, P. Vendrix,

Invités : I. Guillouet,

Excusés : D. Alquier, C. Beaumont, A. Bousquet, T. Boulay, L. Cailly, N. Cayrol, S. Crogiez-Pétrequin, M. Desmedt, M. de Ferrière, B. Foucher, Ph. Foucher, D. Georgeault, C. Manson, J. Montharu, K. Noui, P. Soullié, H. Watier, J.-L. Yengue



M. Lesigne ouvre la séance à 14 h 10

1. Présentation de la politique internationale de l'université

A la demande de membres de la commission recherche, Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales, présente la politique internationale de l'université.

Le bilan d'activité des trois dernières années montre l'engagement de l'établissement vers une plus grande ouverture à l'international notamment pour gagner en visibilité à l'échelle européenne voire mondiale. De grands projets se sont mis en place comme :

- l'ouverture du portail international sur le site universitaire. Remarque : on constate qu'il est utilisé essentiellement par les étudiants ; on dénombre peu d'accès aux pages Recherche.
- la création de nouveaux doubles diplômes (master et licence)
- La mise en place d'un accueil biannuel commun aux services RI/RED/ Studium pour nos visiteurs étrangers.
- La mise en place du BQI grâce à l'outil LABRI (source d'informations précieuses)
- La réponse positive à des appels d'offres (projet Arcus Tamil Nadu 2014 / Action 2 Erasmus Mundus)
- La mise en place d'un appel à projet du service des RI pour attribuer des primes aux enseignants qui dispenseraient un cours existant en langue anglaise



- L'existence de nombreuses conventions (280 accords Erasmus avec 25 pays et 166 universités). Remarque : les aides à la mobilité existent notamment pour les doctorants ; elles sont sous utilisées d'une manière générale.
- L'amélioration de l'accueil dans le cadre du centre de mobilité EURAXESS

Les actions se sont essentiellement développées vers l'Europe, l'Amérique du nord et l'Asie du sud-est. La mobilité entrante progresse (+21% en 3 ans), tandis que la mobilité sortante stagne ou évolue faiblement (+ 4% sur 3 ans). Les efforts doivent se poursuivre et les moyens être renforcés.

La politique en matière de relations internationales nécessite d'être précisée. La concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur s'est accrue, il faut donc développer ses atouts pour être plus attractif.

Arnaud Giacometti poursuit en précisant les axes stratégiques définis dans le contrat d'établissement :

- Internationaliser l'offre de formation (mieux accueillir, mieux accompagner, mieux associer)
- Développer l'ouverture internationale de la recherche (animer le réseau des CRI, accroître la participation sur les appels à projets internationaux, exploiter les données de LaBRI)
- Renforcer le sentiment d'appartenance
- Renforcer notre attractivité et l'ouverture internationale (créer des masters communs à visibilité internationale au sein de la ComUE, mettre en place un pôle commun d'ingénierie des projets internationaux, aller vers une internationalisation accrue des Ecoles Doctorales, s'approprier toutes les opportunités comme le projet horizon 2020 pour la recherche et l'innovation ou le nouveau programme ERASMUS 2014-2020)

Un échange riche suit cette présentation et démontre l'intérêt de tous et la nécessité d'une ouverture plus grande vers l'international.

2. Informations générales

a) Les statuts de la future ComUE et le projet d'ISITE

La discussion autour des statuts de la future ComUE est renvoyée au congrès de l'établissement qui se tiendra le 25 septembre. Pour mémoire, la loi impose le regroupement des universités sous forme de ComUE, association ou fusion.

Un point d'information sur le suivi du projet ISITE sera fait par Jérôme Casas lors de la prochaine commission recherche du 14 octobre. Quelques précisions peuvent toutefois être apportées : le cahier des charges n'est pas encore connu, les thématiques se sont précisées, les groupes d'experts ont été réunis et disposent d'une feuille de route précise.

Le projet ISITE doit être déposé dans le cadre d'une ComUE. Le nombre de candidatures et le nombre de lauréats n'ont pas été communiqués.

b) Le contrat d'établissement 2018 – 2022

Le futur contrat d'établissement sera un contrat de site entre la ComUE et le ministère de l'enseignement supérieur, contrat à l'intérieur duquel une partie concernera chaque établissement membre de la ComUE dont l'université François-Rabelais.

A partir de la présentation d'un retro planning, le vice-président recherche informe la commission que la réflexion sur le contrat d'établissement devra démarrer au sein des unités de recherche dès mai 2015.

En résumé :

- 1^{er} janvier 2018 : démarrage du nouveau contrat d'établissement
- De novembre 2016 à février 2017 : visite par les instances d'évaluation
- Mai-juin 2016 : les projets doivent être rédigés
- Mai 2015 : démarrer la réflexion sur le contrat d'établissement au sein des unités de recherche



Ce retro-planning correspond également au calendrier qu'il faudra suivre dans la mise en place des écoles doctorales communes au sein de la future ComUE.

c) Point financier

Cette année, on observe un taux d'échec important par rapport aux années précédentes sur les projets ANR déposés. Le budget de l'ANR est en baisse et cela se répercute sur le nombre de projets retenus. Il faudra être vigilant dans le cadre des appels à projets de type IA ou IR pour soutenir des projets de qualité qui n'auraient pas été financés par ailleurs.

L'enveloppe budgétaire du prochain CPER n'est pas encore connue. En ce qui concerne le volet enseignement supérieur – recherche (hors immobilier), la somme allouée par l'État pour l'ensemble de la Région ne devrait pas dépasser le tiers de la somme annoncée dans le contrat précédent soit environ 4 millions sur 6 ans.

La Région a annoncé qu'elle apporterait la même somme que l'Etat dans le CPER mais qu'elle maintiendrait son niveau d'investissement global à travers les appels à projets IA et IR.

d) Tableau prévisionnel d'utilisation des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2015

Avant le conseil scientifique donnait un avis sur ces tableaux, maintenant cela relève du conseil académique. Le vice-président recherche souhaite faire une information sans que la commission recherche ne soit conduite à voter. Les postes identifiés à ce jour représentent une masse salariale sortante d'environ 4 millions. Parallèlement, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) n'est que très partiellement compensé par la dotation ministérielle. L'objectif est d'économiser 500 000 € pour atteindre les 3,5 millions €. C'est ce qui conduit l'établissement à proposer le gel d'un certain nombre de postes pour la rentrée 2015.

e) Première convention entre l'université et la ville de Tours

La ville de Tours souhaite planifier et organiser les actions qu'elle entend mener avec l'université de Tours. Les grands objectifs se déclinent autour de trois axes forts :

- accompagner l'accroissement de l'attractivité nationale, européenne et internationale de l'université,
- favoriser la mise à disposition de l'expertise universitaire et territoriale au service du développement local,
- être partenaires d'un campus durable dans la ville.

La ville prévoit entre autre de soutenir l'organisation de conférences internationales et de colloques scientifiques de haut niveau. Elle souhaite promouvoir les CETU et les CER ainsi que la maison de la francophonie et la cité de la Gastronomie; elle devrait enfin créer un prix de thèse lié au développement de son territoire.

f) Guichet unique

Le guichet unique des doctorants au sein du service de la recherche et des études doctorales est ouvert depuis début septembre. C'est un réel progrès pour l'accueil des doctorants.

3. Politique de l'établissement en matière de doctorat honoris causa

La commission recherche est consultée sur la politique générale que l'établissement pourrait mettre en place en matière de doctorat honoris causa. Cette réflexion est impulsée suite à la réception récente de deux propositions.

L'idée est de cadrer la démarche afin d'organiser une cérémonie tous les 2 ou 3 ans pour honorer quelques collègues exceptionnel(le)s.



Les membres de la commission se montrent réticents à l'idée d'un appel à projet où chaque unité de recherche se sentirait obligée de proposer un candidat. Le doctorat honoris causa doit rester exceptionnel. Guy Barles préfère que les propositions viennent au fil de de l'eau. Philippe Vendrix suggère que les propositions soient portées par les composantes. La grande majorité de la commission s'accorde sur l'intérêt de faire d'une cérémonie de remise de doctorat Honoris Causa un évènement majeur qui mobiliserait l'ensemble de l'établissement autour de la science.

4. **Nomination d'un représentant étudiant élu au CS au Conseil de la Documentation de l'université**

Florent Giordano, doctorant en science de gestion, rattaché à l'équipe VALLOREM, suppléant de Benoit Haug, est proposé pour siéger au conseil de la Documentation de l'université.

 *La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité pour cette proposition.*

5. **Désignation de 2 membres à la commission permanente**

Suite à la promotion de Stéphane Servais en tant que professeur, c'est Fabien Lecaille qui est proposé comme membre de la commission permanente pour la catégorie HDR – secteur SST.

Un des membres élus de la commission recherche devait également être désigné pour représenter les docteurs du secteur SHS à la commission permanente. Aucune des trois personnes susceptibles de siéger n'est candidate. Le vice-président recherche précise qu'il est possible de présenter à tout moment une candidature.

6. **Mise en place de la commission des doctorants contractuels**

Cette commission prévue par le décret du 23 avril 2009 doit être instaurée par le règlement intérieur de l'établissement. Elle prévoit une représentation de doctorants contractuels élus et une représentation du conseil scientifique en nombre égal.

Elle est chargée, comme d'autres commissions consultatives paritaires d'examiner les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels. Elle peut notamment être saisie des questions portant sur les obligations de service, le licenciement, l'interruption de contrat. Par contre, elle n'a pas pour compétences de régler les litiges de nature pédagogique ou scientifique existant entre les doctorants et leur directeur de thèse qui doivent, eux, être gérés dans le cadre des ED et de la charte des thèses. Elle rend des avis motivés au président de l'université et elle peut être saisie à l'initiative de tout doctorant contractuel ou du président.

Le décret de 2009 laisse une grande liberté sur les modalités de mise en place de cette commission. L'organisation proposée est calquée en grande partie sur l'organisation d'autres commissions de l'établissement.

Les doctorants élus membres de la commission recherche ont plusieurs remarques et/ou propositions relatives aux textes.

- possibilité de voter par procuration, ce qui permettrait de faciliter la participation, notamment pour les doctorants qui ne seraient pas présents le jour du scrutin. (Avis de l'université : le vote par correspondance resterait exclu ; Sa mise en œuvre est beaucoup plus lourde et pour cette modalité de vote nous avons un risque de contentieux plus important)

- inscrire dans le texte de manière explicite que la commission peut être saisie à l'initiative de tout doctorant contractuel ou du chef d'établissement.
- Passer la durée du mandat des élus à 2 ans au lieu de 3.
- Identifier des paires titulaires - suppléants sur les listes de candidats.

L'avis de la commission recherche n'est pas requis dans la mise en place de cette commission, son avis est purement consultatif. Le texte sera amendé en tenant compte, si possible, de ces modifications pour sa présentation au prochain conseil d'administration.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h30.

